

ADMINISTRATEURS

SÉMINAIRE THÉOLOGIQUE GÉNÉRAL

Durée des fonctions : 3 ans

Nombre de personnes à élire : 2 laïcs élus par la Chambre des Députés, 2 membres du clergé (diacre ou prêtre) élus par la Chambre des Députés et 2 évêques élus par la Chambre des Évêques

Description du poste : Les administrateurs sont responsables de l'évaluation, de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision financière du séminaire pour qu'il puisse remplir sa mission : « d'éduquer et de former les leaders de l'église dans un monde en évolution ». Parmi les responsabilités spécifiques figurent la constitution des chaires, l'élection du Recteur et des membres du corps enseignant, organiser le cursus d'études et l'établissement des règles et des règlements pour la gouvernance du séminaire.

Contexte :

Pour avoir une mission viable, le Conseil et le Séminaire sont axés sur : viabilité financière, viabilité de la mission et viabilité au plan culturel.

Nous nous appuyons sur quatre piliers stratégiques :

- I. Affinement continu de notre programme traditionnel de Maîtrise en théologie conduisant à l'ordination, en prêtant une attention réceptive à l'évolution des besoins de l'église et du monde,
- II. Élaboration d'un programme de Maîtrise de lettres non résidentiel, axé sur la formation professionnelle et ne conduisant pas à l'ordination et des programmes de certificats dans des domaines connexes, utiles à l'église dans son ensemble et au monde
- III. Recherche et adoption de partenariats et d'affiliations positifs de tous types et
- IV. Participation à une campagne de collecte de fonds couronnée de succès pour la conservation, la rénovation et la revitalisation de la Chapel of the Good Shepherd et pour la dotation de bourses d'études, de programmes et de postes universitaires supplémentaires.

Attentes/compétences d'un administrateur du séminaire général :

Attentes globales :

- soutien de la mission du séminaire général, engagement en faveur des trois axes de viabilité et la volonté d'œuvrer pour l'avancement des quatre piliers stratégiques, en exerçant un niveau fiduciaire de confiance, de sauvegarde, de fidélité et d'obéissance à la mission du séminaire général
- engagé réellement et activement envers le succès à long terme du séminaire général
- apport de connaissances et d'expérience dans un ou plusieurs domaines fonctionnels en réponse aux besoins du présent : gestion d'investissement, assurances, campagnes de collecte de fonds/de capitaux, gestion hôtelière/de conférence/services de restauration, construction/architecture, enseignement supérieur, projets entrepreneuriaux et informatique
- profondément préoccupé et intéressé par l'élaboration de stratégies visant à répondre aux besoins futurs des leaders laïcs et ordonnés de l'église grâce à un séminaire général plus solide,
- déterminé à travailler efficacement et en toute collégialité avec les autres administrateurs, le

Recteur/Président et les autres principaux leaders du corps enseignant et de l'administration et

- conscient et solidaire des responsabilités et de l'idée-force de la fonction d'administrateur.

Attentes et obligations en matière de participation :

- volonté et capacité d'assister à des réunions de deux jours par an à New York (sans remboursement du Séminaire général ni de la Convention générale),
- volonté de s'engager activement dans les travaux du comité,
- obtenir auprès d'autres personnes ou donner au Fonds annuel un montant minimum de 5000 dollars par exercice
- participer avec sérieux à la prochaine campagne de levée de fonds
- encourager votre évêque diocésain et d'autres évêques et commissions sur le ministère à envoyer des étudiants au séminaire général et
- organiser, co-organiser ou aider à l'organisation d'un rassemblement d'amis et anciens élèves dans votre diocèse.

Obligations fiduciaires :

- toujours agir avec soin en menant à bien les actions d'administrateur,
- toujours agir avec loyauté vis-à-vis du Séminaire général ; ceci requiert d'agir sans aucun conflit d'intérêts et de mener à bien les responsabilités d'administrateur du Séminaire général au seul bénéfice du Séminaire général, sans tenir compte des avantages ou des charges d'aucune autre institution, y compris de l'autre organe d'où l'on est élu, auquel on participe dans lequel on a un intérêt.